



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE

### POLITIQUE DOMICILAIRE

#### Noms

1er propriétaire: \_\_\_\_\_

2e propriétaire ou occupant: \_\_\_\_\_

Adresse de la résidence: \_\_\_\_\_

Date d'achat: \_\_\_\_\_

Maison neuve (date d'inscription au rôle): \_\_\_\_\_

Nous confirmons que nous sommes des résidents permanents à Saint-Magloire

Conditions d'admissibilité: \_\_\_\_\_

Un ou deux adultes avec au moins un enfant mineur\* résidant avec lui (eux)

\*Date de naissance de l'enfant le plus âgé: \_\_\_\_\_

Jeune couple entre 20 et 40 ans lors de l'acquisition ou la construction\*

\* Date de naissance du 1er adulte: \_\_\_\_\_ Âge: \_\_\_\_\_

\* Date de naissance du 2e adulte : \_\_\_\_\_ Âge: \_\_\_\_\_

\*\*\* Certaines de ces conditions doivent être valides durant les 3 ans de la politique, sinon un arrêt de remboursement pourrait s'effectuer.

#### Remboursements demandés:

Maison existante:  Taxes foncières  Droit de mutation

Maison neuve:  1% coût de la maison  égout/aqueduc  Taxes foncières

J'affirme que j'ai lu la Politique favorisant l'acquisition d'une première maison existante ou la construction d'une première maison pour les familles et que je respecte les termes.

Je m'engage à aviser la Municipalité de Saint-Magloire de tout changement qui pourrait modifier les conditions inscrites sur la politique aux entreprises.

N.B. Toute demande doit être déposée au bureau de la municipalité avant le 1er octobre pour avoir droit au remboursement au mois de novembre de la même année.

Date: \_\_\_\_\_

Signature(s): \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_